L'ABEILLE.

Journal officiel de l'État, du Conseil Général, de la Première et de la Troisième Municipalité.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. BAYON

NOUVELLE-ORLÉANS:
MERCREDI MATIN, 16 MAI 1838.

POUR GOUVERNEUR:
A. B. ROMAN.

Extrait de la séance du Sénat du 6 février 1835.

"Résolu que le Sénat de l'État de la Louisiane, approuve les mesures générales de l'administration de l'ex-gouverneur A. B. Roman, et qu'il emporte avec lui en quittant sa place, le souvenir des membres du Sénat."

"Résolu que le président du Sénat soit invité à envoyer une copie de cette résolution à M. Roman."

Extrait de la séance de la Chambre des Représentans du 3 février 1835.

"Résolu par la Chambre des Représentans de l'État de la Louisiane que l'administration du gouvernement de l'État, par l'ex-gouverneur A. B. Roman, a été marquée par la sagesse et la fermeté, et par un zèle judicieux et infatigable pour le service public; que [illegible] et des lois d'une manière fidèle, et dans les grandes et importantes nominations qu'il a faites, il a [illegible] impartialité et [illegible] pour les vrais intérêts de l'État, et qu'il se retire avec une entière [illegible] de cette Chambre pour sa conduite [illegible]."

"Résolu que l'orateur de la Chambre transmette à l'ex-gouverneur Roman, copie de ces résolutions."

Representant du 1er. District au Congrès
JOHN SLIDELL.

Pour le Sénat de la Louisiane
ALBERT HOA.

Faute de place, nous avons transporté sur la partie anglaise une colonne d'avis de ventes à l'encan.

Situation des Banques de la Nlle. Orléans.

D'après l'état de ces différentes Institutions, publié officiellement, il parait que la circulation respective de chacune d'elles était comme suit, le 7 du mois courant, Savoir:—

Banque du Canal,	$705,355
Banque de Carrollton,	627,535
Banque des Citoyens,	227,5[illegible]
Banque de la Cité,	737,7[illegible]
Banque du Commerce,	240,9[illegible]
Association Consolidée,	573,255
Banque de la Bourse,	44,735
Banque du Gaz,	708,005
Banque des Améliorations,	704,130
Banque de la Louisiane,	202,712
Banque de l'État de la Louisiane,	275,785
Banque des Artisans et Commerçans,	149,535
Banque des Négocians,	4,620
Banque d'Orléans,	476,230
Banque de l'Union,	1,1[illegible],649
	$[illegible]

A déduire les billets en possession des différentes Banques, $2,586,7[illegible]
Circulation totale des 15 Banques, $5,1[illegible]

Espèces dans les Caveaux.

Banque du Canal,	[illegible]
Banque de Carrollton,	[illegible]
Banque des Citoyens,	[illegible]
Banque de la Cité,	156,345
Banque du Commerce,	168,553
Association Consolidée,	[illegible]
Banque de la Bourse,	[illegible]
Banque du Gaz,	201,8[illegible]
Banque des Améliorations,	2[illegible]3,533
Banque de la Louisiane,	[illegible]
Banque de l'État de la Louisiane,	164,212
Banque des Artisans et Commerçans,	1[illegible]
Banque des Négocians,	[illegible]
Banque d'Orléans,	2[illegible]
Banque de l'Union,	[illegible]
	$3,016,[illegible]

TOTAL DU PASSIF ET DE L'ACTIF DES BANQUES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,

Au 7 Mai 1838.

PASSIF.

Montant de la circulation,	$5,1[illegible]
Montant des dépôts,	7,6[illegible]
Balances à payer, balances dues aux Banques des autres États etc.	6,298,788
Total du Passif,	$19,3[illegible],221

ACTIF.

Espèces,	$3,016,[illegible]
Effets escomptés,	51,0[illegible],157
Propriétés foncières et autres emplacements	7,9[illegible]
Balances dues par des Banquiers étrangers	1,0[illegible]
Total de l'Actif,	$6[illegible]
Balance en faveur de Banques,	$[illegible]

RETRAITE D'UN CANDIDAT A LA PLACE DE GOUVERNEUR.

Le [illegible] annoncée comme [illegible] de Mr Johnson, de sa candidature [illegible] Gouverneur [illegible] l'ex-gouverneur [illegible] dévouement de l'ex-gouverneur [illegible]. C'est une chose assez naturelle de [illegible] Que pouvait, le bon Mr Johnson [illegible] de sa conscience et de son désintéressement, et [illegible] à nous faire connaître un concurrent auquel [illegible] quelques chances pour [illegible] une élection, qui, désormais, ne saurait être douteuse. Il ne faut pourtant pas que les amis de Mr Roman s'endorment dans une sécurité [illegible]. Les organes de Mr. Prieur [illegible] de la démocratie, ils veulent [illegible] Mr Prieur ne sera jamais un [illegible] Mr D. Prieur [illegible] Mr. Prieur, un homme d'un caractère [illegible] Que l'on se rappelle [illegible] et la persévérance à en maintenir l'a-

[illegible]

trocé régime que l'on oublie, s'il est possible, l'opposition si longue et si préjudiciable à la création d'un second, et par suite d'un troisième [illegible], et l'on pourra juger de ce qu'a dû produire l'administration de Mr. Prieur, en fait d'améliorations.

Que l'on fasse l'éloge de sa probité, de ses bonnes intentions, de son zèle; nous y consentons de grand cœur! Mais qu'on le mette sur les rangs des grands administrateurs et des bienfaiteurs du pays, c'est un droit que nous lui contesterons d'autant plus justement que nous le croyons bien acquis à notre candidat, à Mr B. Roman!

POURQUOI LE JOURNAL DÉMOCRATE RECOMMANDE UN GOUVERNEUR WHIG.

Nous avons entendu plusieurs personnes exprimer leur surprise de ce que l'Abeille qui jusqu'à ce jour a affiché des principes purement démocratiques, recommande au choix des électeurs d'un côté un candidat démocrate pour le congrès et de l'autre un candidat whig pour gouverneur de la Louisiane. Cette contradiction aux yeux de certaines personnes est une [illegible] aux yeux de quelques autres une absurdité, et les opinions [illegible] pour verser le [illegible] sur le journal et l'accuser d'un [illegible] Nous allons essayer de combattre cette opinion [illegible] ceux des gens raisonnables. L'Abeille au contraire [illegible] personnes qui [illegible] l'esprit de parti [illegible] avant tout, se permettent [illegible] résultats avantageux à la cause commune, et [illegible] assez de grandeur d'âme pour sacrifier quelques-fois leur intérêt privé à l'intérêt général, au[illegible] gloire de l'obstination [illegible] aveugle et opiniâtre qu'ils affublent du nom de constance politique.

Rien de plus [illegible] de plus louable [illegible] sa qualité [illegible] membre de la société il sectionne un système [illegible] après l'avoir bien étudié, bien médité, il y persiste [illegible] l'homme juste d'Horace, ne se laisse ébranler ni par les sophismes, ni par les jongleries des [illegible] Mais, sous quel soi-même [illegible] système [illegible]

[illegible]

Ainsi l'Abeille [illegible] le système [illegible] la démocratie [illegible] la grande [illegible] Louisiane [illegible]

Si comme [illegible] que l'aveugle [illegible] nous étions [illegible] M. Prieur [illegible] M. Roman [illegible] des Whigs [illegible] la prospérité de notre pays. [illegible]

C'est après avoir mûrement réfléchi, après avoir examiné la question sur toutes ses faces [illegible] grande majorité des citoyens [illegible] la Louisiane se rappelant les services [illegible] M. Roman [illegible]

Plus nous [illegible] de la crise électorale plus nous sommes convaincus que nous ne nous sommes [illegible] Louisiane [illegible] gouverneur whig.

Que ceux qui prétendent qu'en suivant la marche que nous nous sommes tracée [illegible] franchise [illegible] bonne foi [illegible] Dans toute autre partie de l'Union [illegible]

Mais la nomination d'un gouverneur est un objet d'intérêt purement local; les considérations générales s'effacent devant les considérations privées [illegible] à administrer.

S'en n'aurions [illegible] de la nation américaine [illegible] ses administrés. J. B.

INCENDIES.

D'où vient [illegible] sont [illegible] ruine [illegible] au sein de la misère [illegible] des fammes, des enfans [illegible] flammes, feraient de l'incendie [illegible] les plus redoutables pour le courage humain. Que l'on se peigne, si l'on peut sans frissonner, les horreurs de conflagrations telles que l'ont été jadis, coup sur coup celles de New York et de Charleston? La raison humaine s'en[illegible] devant un pareil tableau, et l'âme se replie sur elle-même aux [illegible] des victimes!

Cependant, l'incendie est à nos portes; l'incendie chaque jour nous menace; et chaque jour notre incurie, notre imprudence, notre mépris des lois, nous rendent complices du cet effroyable arrêt du sort! Ce n'est nullement exagération de notre part; et l'homme de sang froid qui raisonne sur la construction de notre ville, sur les éléments de combustion qu'elle renferme, [illegible] grands malheurs ne nous aient pas accablés, que ceux qui ont pesé sur quelques [illegible] de notre grande ville. Des amas de caisses vides et de planches [illegible] Des incendiaires! [illegible] Des gens qui, par l'effet de leur mauvais [illegible] condamnent à la ruine [illegible] Ditoure est leur unique but [illegible]

Et pourtant le crime reste triomphant; la difficulté de l'atteindre en assure l'impunité. Le courage des autorités, qui n'a fléchi devant aucun danger, [illegible] à des amis [illegible] et [illegible] c'est ainsi qu'à New York [illegible] sur un effroyable volcan!

Nous avons annoncé dans notre numéro [illegible] le barque *Horace*, capitaine Foss, [illegible] de ses [illegible] A. Boisse [illegible] la Nouvelle-Orléans.

New-York, [illegible]

PLUS RÉCENT D'ANGLETERRE.

Le navire [illegible] Liverpool [illegible] Espagne [illegible] Carlistes [illegible]

CONGRES, 8 mai

MORT D'UN AUTRE REPRÉSENTANT.

[illegible] M. McKim [illegible] M. Lyon, de l'Alabama [illegible] M. Lawrence [illegible]

MINE DE [illegible]

LÉGATION FRANÇAISE AU MEXIQUE.

Hôtel du Gouvernement.
Mexico, 21 mars 1838.

A M. D[illegible], chargé d'affaires de France.
(Suite.)

Le soussigné, chargé d'affaires de France [illegible] M. le baron Deffaudis [illegible] Français [illegible]

[illegible]

Un conflit entre les deux gouvernemens, quand même [illegible] nations [illegible] les deux gouvernemens."

Les efforts qu'a faits le soussigné pour avertir le gouvernement mexicain des conséquences de sa détermination n'ont été [illegible] des réclamations de la France [illegible]

Le soussigné [illegible]

E. DELISLE.

A Son excellence S. Luis G. Cuevas, ministre des affaires étrangères.

A M. E. Deffaudis, chargé d'affaires de France Hôtel du gouvernement.
Mexico, 3 avril 1838.

Le soussigné, ministre des affaires étrangères, a reçu la communication [illegible] de France [illegible]

[illegible]

LUIS G. CUEVAS.

Conseil de la Municipalité no. 3.

Séance du [illegible] 14 mai 1838.

INSTALLATION DU RECORDER.

[illegible] M. Preaux [illegible]

Nouvelle-Orléans, 14 mai 1838.
Signé, ROBERT PREAUX, J. M. CULLEY, GRICE [illegible].

[illegible] M. John Ward [illegible] J. B. S. St. Amand, [illegible]

Pour copie conforme,
J. B. S. ST. AMAND, secrétaire.

Marié par le révérend [illegible] Mademoiselle Adèle [illegible] et M. Louis Alexandre N[illegible] artiste du théâtre français.

LETTRES de change sur New York, à dix jours de vue, à vendre par
HARRISON, CLEGG & Co.
16 mai rue de la Douane.

FEUILLETON.

[Communiqué]

THÉATRE D'ORLÉANS.

Messrs Perrin, Neveu, Heyman, Mathieu et Bailley, Mesdames Calvé, Millot, Maria et Mathieu ont eu leur tour de faveur et tous le méritaient également. Les couronnes, les vers, les bravos et tous ces [illegible] cadeaux que la munificence du public Louisianais leur a faits, n'ont pas peu contribué à rendre leurs bénéfices aussi brillans que lucratifs; mais il ne doit pas s'arrêter cet élan généreux [illegible] qui pour être restés en arrière [illegible] attention toute particulière.— Mme Perrin, par exemple, n'est-elle pas aussi le droit d'en appeler à nos souvenirs, à notre justice? A-t-on jamais [illegible] Mlle Grégoire [illegible] Mme Perrin [illegible]

C'est lundi Vendredi prochain que cette aimable actrice [illegible] public de la Nouvelle Orléans [illegible]

Sur des lauriers je me couronnais,

Des sceptres étaient mes hochets,

Mon boulet fut une couronne!

M.

DERNIÈRES DATES

New-York,	mai 8	Liverpool	avril 8		
Boston,	7	Londres	9		
Philadelphie,	mai 9	Havre,	avr. 7		
Baltimore,	9	Paris	5		
Washington	mai 8	Bordeaux	mar 26		
Charleston	mai 10	Madrid	mar 21		
Mobile	mai 24	Cadix	mar 14		
Tampico	avr. 2[illegible]	Havane	mai 1		
Vera Cruz	mai 23	Houston (Texas)	avr. 21		

COMMERCIAL.

Londres, 9 avril.

Cité, à midi.—Consols 93 3[illegible] [illegible]

[illegible]

LISTE MARITIME.

Expédiés.

[illegible]

Arrivés.

[illegible]

Bri à vap Buchanan, Harr, Baton Rouge.

AVIS—Le steamer Rienzi, ayant été détenu par [illegible] pour Louisville et Cincinnati, Aujourd'hui, 16 du courant, à 10 heures du matin. Les passagers sont priés de vouloir se trouver à bord à cette heure.
16 mai PIERCE SHANNON & BROTHER

UNE élection pour de l'Elective [illegible] MM Dakin et [illegible] M. H. Devoree, lundi 21 courant, à 2 heures de l'après midi.
Par ordre des Marguilliers,
16 mai—5 ROB. LAMON, secrétaire

VOLTIGEURS ATTENTION.

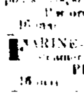

La compagnie prendra les armes, dimanche prochain 20 du courant, à 9 heures précises du matin, pour [illegible] d'obligation de la légion, tous les membres, voudront bien se trouver [illegible] en bonne tenue, pantalon blanc, veste bleue.

Les délinquants à cette sortie, seront [illegible] le 1[illegible] mars dernier.
Par ordre du capitaine.
16 mai F. BRELET, serg't major.

FARINE—100 Barils farine en débarquement du steamer Huron, et à vendre par
PIERCE SHANNON & BROTHER,
16 mai No. 57, rue des Magasins

$15 DE RECOMPENSE.

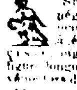

SERONT donnés pour l'arrestation de la négresse nommée ROSE ou Rosie, partie marronne depuis le 25 d'avril dernier, elle est âgée d'environ 35 à 40 ans, et parle le français et l'anglais, elle est très grande, teint rougeâtre, figure longue, petits yeux, bouche moyenne; elle était vêtue lors de son départ, d'une robe à carreaux rouge et noir, un mouchoir rouge on [illegible] la tête, elle appartient à Mrs Fernandez & Whiting sur le chemin du Bayou, et ensuite à M. Laurent Cordien sur le Rail Road.
16 mai—4f2m H. CANTRELLE

AVIS—MICHEL BOYCE, avocat et conseiller en lois, Natchitoches — Louisiane, pratiquera dans les différentes Cours des Paroisses des Natchitoches, Claiborne, Caddo et Ouachita.

Références MM. Tho. BARRETT, Paul TULANE, H & W HOPKINS } Nlle-Orlé.
15 mai—5

ARRIVANT du No 1—[illegible] cargaison [illegible] chez Francois [illegible]
15 m[illegible]—3

A VENDRE—10 [illegible] paniers [illegible] d'Anjou, 20 caisses [illegible]
F. HENRY & LAURANS,
15 mai—6 rue de la Vieille Levée No. 3

6000 PIASTRES en [illegible] de Fulton, New-York, à vue, au sommes de $100 chaque, à vendre par
HYDE & GOODRICH,
15 mai—3 15, rue de Chartres

A VENDRE A L'AMIABLE.

LA négresse Manny, créole âgée d'environ 26 ans, assez bonne couturière, un peu blanchisseuse, repasseuse et cuisinière, bonne gardienne d'enfant, domestique de maison et de confiance, avec ses deux enfans, François âgé de 10 ans, domestique de maison et Joseph âgé de 8 ans. Ces esclaves sont garantis des vices et maladies prévus par la loi. Si d'ici à samedi 19 du courant lesdits esclaves ne sont pas vendus à l'amiable, ils seront exposés en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis par le ministère de Mrs. Grandpré et Bonneval.
Pour les conditions s'adresser à
J. A. BONNEVAL, courtier
15 mai—3 Passage de la Bourse

POUR CINCINNATI.

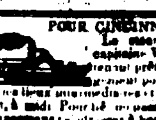

Le steamer LEXINGTON, capitaine Wm. Alter, est maintenant prêt à recevoir son chargement pour le port ci-dessus, et tous les lieux intermédiaires et partira jeudi 17 du courant, à midi. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord au wharf de la rue de la Commune ou à
16 mai J. LANDIS & Co
rue Poydras No. 11

POUR FORT GIBSON, LITTLE ROCK, et tous les ports intermédiaires.

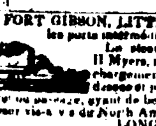

Le steamer ELK, capitaine H Myers, reçoit maintenant son chargement pour les ports ci-dessus et partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser vis-à-vis du North American Hotel, ou à
LONG & GRIVOT,
16 mai No. 12, rue Poydras.

Pour St. Louis, Alton et Illinois River.

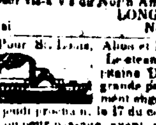

Le steamer VANDALIA, capitaine Dove, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, et allant à bord partira jeudi prochain, le 17 du courant. Pour le reste du fret ou pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord au bout de la rue de la Douane, ou à GODFREY LAWRIE & SMALL,
No 38, rue du Camp.

N. B. Le Vandalia prendra pour l'embouchure de White River, Helena, Memphis, Randolph et toutes les ports intermédiaires. 14 mai

POUR LE HAVRE—Le navire PALLAS, A. no. 1, partira très incessamment pour le dit port, sous le commandement du capitaine Destebecho, ayant presque la totalité de son fret engagé. Pour fret de 200 balles ou passage, s'adresser à
V. ROUMAGE & E. HERBAULT,
16 mai—3 63, rue S. Louis.

POUR BOSTON.

La barque ROGER WILLIAMS, classé A 1, capitaine J Gabler, partira pour le port ci-dessus le 17 courant. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
J A BARELLI & Co.
16 mai 61, rue de la Commune.

FRET POUR BOSTON.

Un navire de première classe, peut recevoir 1200 barils à fret, en s'adressant à
BOGERT & HAWTHORN,
16 mai 63, rue Gravier.

POUR LE HAVRE.

Le navire fin voilier TALMA, capitaine Dillingham, partira le 31 mai. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine, à bord, ou à
DUSSAUT Fils Ainé,
16 mai 9, rue Toulouse.

POUR NEW YORK—La goélette de première classe, fine voilière, Henry Lee, capitaine Norton, peut prendre un chargement pour le port, et partira dans quelques jours. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à
KIDDER & HEAD,
16 mai 24, rue Poydras.

POUR NEW YORK—Le brick Savoir WM HENRY, capitaine Morrell, ayant tout son chargement engagé, partira samedi 19 du courant. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord en face des Magasins Rouges, ou à JAMES D DENEGRE,
16 mai 16, rue de la Douane.

POUR NANTES.—Le navire ZAMPA, partira le 25 courant, pour passage seulement s'adresser au capitaine à bord ou à
15 mai—2 J. MAGER

POUR PORT AU PRINCE—Le brick SALINE, capitaine P. Clensening, partira du 20 ou 25 courant, pour importation de fret seulement. S'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis [illegible] ou à JONAU, METOYER & Co.,
9 mai—8 122, rue du Canal.

☞ Le navire TALMA, venant de Bordeaux, est en déchargement vis à vis le poteau No 58. Les consignataires [illegible] 15 mai

MAIRIE DE LA NELLE ORLEANS.
Conseil de la municipalité no. 1.

Séance du 14 mai 1838.

Résolu: Que la caution bonne et valable que [illegible] McDonogh [illegible] Conti, Hôpital et Quartier [illegible]

2o. Résolu que la présente résolution sera immédiatement transmise à l'approbation du maire [illegible]

Signé, PAUL BERTUS, recorder.
Signé, C. GENOIS
Pour copie conforme
C. GENOIS, maire.

TRAITES SUR NEW YORK—A 10 jours de vue à vendre par
HARRISON, CLEGG & Co.
16 mai Rue de la Douane.

CHOCOLAT—50 caisses chocolat No. 1, en débarquement et à vendre par
ROBT. H. WHITE,
16 mai No. 34, rue Gravier.

SAVON—20 caisses savon No. 1, en débarquement et à vendre par ROBT. H. WHITE.
16 mai No. 34, rue Gravier.

CLOUX—25 [illegible] clous de Boston, de grandeurs assorties, à vendre par
ROBT. H. WHITE.
16 mai No. 34, rue Gravier.

HUILE—50 paniers huile pour boire, à vendre par
ROBT. H. WHITE,
16 mai No. 34, rue Gravier.

EAU-DE-VIE—50 barils eau-de-vie américaine, se trouvant en débarquement du brick Commodore, à vendre par ROBT. H. WHITE,
16 mai No. 34, rue Gravier.

GENIÈVRE—10 pipes genièvre célèbre marque [illegible] à vendre par ROBT. H. WHITE,
16 mai No 34, rue Gravier.

FARINE AIGRE—1200 barils farine aigre, en débarquement [illegible] à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
16 mai 63, rue Gravier.

CAFÉ—150 sacs café supérieur de Rio, en magasin et à vendre par JAMES D. DENEGRE,
16 mai 16, rue de la Douane.

RIZ—50 tierçons [illegible] à vendre par JAMES D DENEGRE,
16 mai 16, rue de la Douane.

WHISKEY RECTIFIÉ—[illegible] du bateau à vapeur [illegible] à vendre par LAYET & AMELUNG,
16 mai 17, rue de la Commune.

MESS PORC—[illegible] barils porc mess, en débarquement du bateau à vapeur Sochernet, à vendre par LAYET & AMELUNG,
16 mai 17, rue de la Commune.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, —[illegible] Mauran [illegible] —N. 10 330]—James Dunbar [illegible] de Dunbar & Co.—[illegible]
Par ordre de la Cour. ARMANT PITOT, greffier.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour du premier District judiciaire.—L'État de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut.—Attendu que William Mackey ayant acheté à une vente [illegible] paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite [illegible]
Bureau du greffier, 11 mai 1838.
16 mai G. W. LEWIS, Député greffier.

PRUNES, SARDINES &c—Reçu de Nantes par le Zampa, à vendre par le soussigné en gros et détail, 27 caisses conserves alimentaires de Colin, contenant des sardines, pâtés-foies de Toulouse, [illegible] asperges, champignons, petit pois [illegible] prunes, framboises, [illegible]
S. LATAPIE
14 mai—5 Vieille Levée No. 63 [illegible]

BUREAU DU TRESORIER DE LA MUNICIPALITÉ No. 3.

Nouvelle-Orléans, le 9 mai 1838.

AVIS est par le présent donné aux propriétaires dans toute l'étendue de la municipalité no. 3, que le rôle des taxes sur les propriétés foncières de la dite municipalité, et sur les esclaves, pour l'année 1837, commencera le lundi 21 mai 1838.
10 mai—11 E. BOMMEREAU, trésorier

PERDU hier, vers midi, [illegible] dans le carré de la ville ou dans le faubourg Tremé, un petit portefeuille déchiré, en maroquin rouge, contenant un billet de la nouvelle émission de la Banque consolidée, autant que l'on peut s'en rappeler, lequel est payable à l'ordre de M. Vinet, et de la somme de $50; un billet de $10 et un de $5, et le reste en billets de la municipalité; le tout formant une somme d'environ $13 à 135. Il y avait en outre dans ce portefeuille divers billets payables à ordre, et des comptes, ainsi qu'une ou deux commissions de député-marshal. Celui qui rapportera le contenu de ce portefeuille au soussigné, au bureau du marshal Beauregard, recevra une récompense de $20.
15 mai—3 BELOT, Député-marshal.

THEATRE D'ORLEANS.

Jeudi 17
LE COMTE ORY,

Grand Opéra en deux actes, de Rossini, paroles de Scribe, &c. Delestre, Poirson.
Suivi de
FROSINE,
ou
LA DERNIÈRE VENUE,

Vaudeville en 1 acte,
Dans lequel Melle Eugenie remplira le rôle principal.
Le spectacle commencera à 7 heures précises.
Vendredi 18.
Bénéfice de Mme. PERRIN.

Théatre d'Elèves.

Encoignure Grands Hommes et Champs Elisés.
Jeudi, 17 mai 1838.
Première représentation de
M. VICTORIN,
LE SECRÉTAIRE ET LE CUISINIER.

Vaudeville en un acte de M. Scribe, dans lequel M. Victorin remplira le rôle de Soufflé.

MICHEL ET CHRISTINE.
Vaudeville en un acte de M. Scribe.

LE DINER DE MADELON,
Vaudeville en un acte dans lequel M. Victorin remplira le rôle de Vigeant.

On commencera à 7 1/2 heures précises.
Premières et parquet 75 cents; parterre 50 cents.

THEATRE MARIGNY.

A la demande générale—Jeudi, 17 mai
La seconde représentation du
BARBIER DE SEVILLE,
Cette pièce sera suivie de
PYGMALION.

Soirée Musicale.

Donnée par Mr. VALLIÈRE, artiste du Théâtre Français, mercredi prochain 16 du courant, dans la Rotonde de la Bourse, rue St-Louis.

PROGRAMME.
1ère Partie.

1o. Ouverture de la Pie Voleuse .... Rossini.
2o. Air varié pour la clarinette, exécuté par Mr. F. Kroll ....
3o. Duo de Semiramide, arrangé pour hautbois et basson, ... par Mr. Gabici et exécuté par MM. Valière et Jobey .... Rossini
4o. Air varié pour le violon, exécuté par Mr. Fallon, chef d'orchestre du Théâtre St-Charles .... Bériot.
5o. Grand solo, pour trompette à piston, exécuté par Mr. Lehmann .... Lehman.

2ème Partie.

1o. Ouverture de Semiramide .... Rossini.
2o. [illegible] varié pour le trombone exécuté par Mr. Coffi .... Coffi.
3o. Romance de l'Eclair, chanté par Mr. Heyman, avec accompagnement de clarinette par Mr. Kroll .... Halevy.
4o. Air varié de piano, exécuté par Mr Norès .... Kalkbrenner.
5o. Solo de hautbois, exécuté par Mr. Vallière .... Vallière.

L'orchestre du Théâtre Français, augmenté de plusieurs artistes de cette ville, sera dirigé par Mr Varney.

Le piano sera tenu par Mr. Norès.

Prix d'entrée $1.00

Le concert commencera à 8 heures.

☞ On peut se procurer des billets à l'avance, aux magasins de MM Brocard & Norès, Jones & Co., Casey et chez Mr Benoit.

Nota.—Pour éviter aux dames le désagrément de passer par le café de la Bourse, il y aura un entrée par la rue Toulouse. La salle sera disposée pour recevoir les dames. 14 mai—3

Ventes par le Shérif.

COUR DE DISTRICT—La banque des Marchands de la Nouvelle Orléans contre John R[illegible] &c.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable cour du District du 1er District Judiciaire de l'État de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, Mercredi 20 juin prochain, à une heure de relevée—

Un lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, désigné sur un plan tiré par Joseph Pilié, voyer, le 22 décembre 1835, et déposé en l'office de A. Mazureau, notaire public, comme No. 7, [illegible] des rues St. Joseph et Tchoupitoulas, sur 56 pieds de profondeur [illegible] Conditions comptant.
16 mai FRED. BUISSON, shériff

COUR DE DISTRICT—Dans l'affaire de Louis B. Arenon, portée sous le No. 15975 sur le docket de la dite cour—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du 1er District judiciaire de l'État de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale en cette ville, Jeudi 21 juin prochain, à une heure de relevée.

Deux lots de terre situés au faubourg Marigny au dessus de cette ville, et désignés comme Nos. 311 et 312. Le No. 311 mesure 60 pieds face à la rue d'Amour, entre les rues P[illegible] et Espagne, sur 120 pieds de profondeur, le tout mesure française. Et no No. 312 mesure 60 pieds face à la rue d'Amour, sur 120 pieds de profondeur, ensemble avec toutes les dépendances qui appartiennent, saisis dans l'affaire ci-dessus. Conditions comptant.
16 mai FRED BUISSON, shériff

COUR DE DISTRICT—Boyd contre Charles Armstrong & Patrick Doherty—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du 1er District Judiciaire de l'État de la Louisiane, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale en cette ville, Mercredi le 20 juin prochain, à une heure de relevée.

1o. Un lot de terre No [illegible] situé au faubourg Sta. Marie [illegible] compris entre les rues Tchoupitoulas, Hunter, [illegible] et Nouvelle Levée, et formant l'encoignure des rues Hunter et Tchoupitoulas, mesurant 24 pieds face à la rue Tchoupitoulas, sur 95 pieds de profondeur, [illegible] ensemble avec toutes les bâtisses, droits &c. qui lui appartiennent.

2o. Un lot de terre No. 2, situé dans le même faubourg, et îlet, mesurant 24 pieds face à la rue Tchoupitoulas, sur 95 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le tout mesure anglaise, ensemble avec toutes les bâtisses &c. qui lui appartiennent.

3o. Un lot de terre No. 3, situé dans les mêmes faubourg et îlet, et ayant face à la même rue, les mêmes dimensions avec les bâtisses &c. qui lui appartiennent.

4o. Un lot de terre No. 4, situé dans les mêmes faubourg et îlet, et ayant face à la même rue, les mêmes dimensions avec les bâtisses &c. qui lui appartiennent.

5o. Un lot de terre No. 5, situé dans les mêmes faubourg et îlet, et ayant 25 pieds face à la rue Hunter, sur 95 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout mesure anglaise, ensemble avec toutes les bâtisses, droits, chemins, privilèges &c. &c. qui lui appartiennent, le tout d'après un plan par L. Bringier, arpenteur général de cet État, le 13 mars 1835, et annexé à un acte en l'office de W. Y. Lewis, notaire public, saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant la somme de $2571, montant d'un billet avec intérêt, à partir du jour de l'échéance du dit billet, $6. [illegible] sur $1,000 du 28 octobre 1837, sur $1[illegible] du 24 avril 1838 et sur $4,000 du 31 janvier 1838 jusqu'à parfait paiement et les frais d'instance comptant. La balance payable comme suit, savoir: pour payer deux billets de $500 chaque datés 24 janvier 1837 et payables à douze mois de date; deux billets de $2,000 chaque datés 24 janvier 1837 payables à deux ans de date, deux billets de $2,000 chaque datés 24 janvier 1837 payables à trois ans de date; deux billets de $2,000 chaque datés 24 janvier 1837 payables à quatre ans de date, et deux billets, de $2,000 chaque datés 28 janvier 1837 et payables à cinq ans de date, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.
16 mai FRED. BUISSON, Shériff

COUR DE DISTRICT—C. R. Morin contre Richard Terrell—Babcok Gardner et Co. contre le même comme caution dans une affaire des mêmes demandeurs contre Samuel Williams.

COUR DE PAROISSE—P. J. Salvitat contre R. A. Boyce et Richard Terrell sa caution—Philip Canterbury contre Jesse Hart et Richard Terrell.

En vertu de quatre writs de fieri facias à moi adressés, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, vendredi le 22 juin prochain, à une heure de relevée.

Un lot ou portion de terre situé et formant [illegible] l'encoignure des rues Triton et Hercule, au faubourg Delord de cette ville, désigné par le No. 3, sur un plan tiré par Chs. F. Zimpel, député voyer, le 7 août 1832, et déposé en l'office de H. B. Cenas, notaire public, mesurant, mesure anglaise, 55 pieds 10 pouces face à la rue Triton, 121 pieds 9 pouces face à la rue Hercule, 128 pieds 6 pouces sur la ligne qui le sépare du No 2, [illegible] 48 pieds 5 pouces et 4 lignes de largeur sur la ligne du fond.

2o. Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc, situé au faubourg Delord, et désigné par le No 33, sur un plan tiré par Richard Delafield, ingénieur de la Banque du Canal, en l'année 1832 et déposé en l'office de Félix Grima, ecqr.—Ledit lot mesure (mesure anglaise) 25 pieds face à la rue St. Joseph, et s'étend, en traversant l'îlet, jusqu'à la rue Triton, sur laquelle il mesure aussi 25 pieds plus ou moins, borné d'un côté par le lot No 32, sur lequel il a une profondeur de 114 pieds 8 pouces, et du côté contigu au lot No 34, ledit lot No 33 a une profondeur de 104 pieds 2 pouces.

3o. Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, etc. qui s'y trouvent, situé au faubourg Delord, et désigné par le No 34, sur un plan tiré par Richard Delafield, ingénieur de la Banque du Canal, en l'année 1832, et déposé en l'office de Félix Grima, ecqr. Ledit lot mesurant (mesure anglaise) 25 pieds face à la rue St-Joseph, et 25 pieds plus ou moins face à la rue Triton, sur une profondeur de 104 pieds 2 pouces sur la ligne qui le sépare de lot No. 33, et 94 pieds 4 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 35.

4o. Trois lots de terre situés au faubourg Ste. Marie de cette paroisse, et désignés sur un plan tiré par Chs. F. Zimpel, député voyer, daté du 14 janvier 1834, et déposé en l'office de Charles de Armas, alors notaire public, comme Nos. 1, 2 et 4.

Le lot No 1 est situé à l'encoignure des rues Julia et Philippa, et mesure 31 pieds 6 pouces et 6 lignes face à la première, sur 100 pieds de profondeur et face à la dernière; lot No 2 est contigu au No 1, et mesure 31 pieds 8 pouces face à la rue Julia sur 100 pieds de profondeur; et le lot No 4 contigu à la profondeur des Nos. 1 et 2, mesure 27 pieds 7 pouces face à la rue Philippa, sur 95 pieds 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles (mesure américaine).

5o. Un lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé au faubourg Delord, et désigné par le No 37, sur un plan de Richard Delafield, ingénieur de la Banque du Canal, en l'année 1832 et déposé en l'office de Félix Grima, ecqr., mesurant (mesure américaine) 25 pieds face à la rue St Joseph et traversant l'îlet jusqu'à la rue Triton, sur laquelle il mesure 25 pieds plus ou moins, borné d'un côté par le lot No 36, sur lequel il mesure 74 pieds 7 pouces, et du côté opposé borné par le No. 38, sur lequel il a une profondeur de 64 pieds 8 pouces.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant.
16 mai FRED BUISSON, shériff.

COUR DE PAROISSE—Jos. [illegible] contre P. Arrambide—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en cette ville, jeudi le 21 juin prochain, à une heure de relevée.

Deux lots de terre situés au faubourg Washington désignés par le no. 10 de l'îlet no. 3, et no. 11 de l'îlet no 8, conformément à un plan déposé en l'office de Octave de Armas [illegible] mesurant en mesure anglaise, no. 1, 32 pieds à la rue Mazant sur 184 pieds de profondeur et no. 11, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes à la rue Mazant sur 110 de profondeur; no. 10 fait l'encoignure des rues Mazant et Moreau et no. 11 fait l'encoignure des rues Mazant et Grands Hommes.

Aussi—Un lot désigné par la lettre O de l'îlet No. 3, situé à l'encoignure des rues Levée et Mazant, et mesurant 32 pieds 9 pouces et 4 lignes, face à la première, sur 147 pieds à la rue Mazant; et 148 pieds 11 pouces du côté opposé.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions Comptant.
16 mai FRED. BUISSON, shériff.

Ventes à l'Encan:

PAR M. FOUCHE COUGOT

IL sera positivement vendu de consentement des parties, le Mercredi 23 du courant, à midi, à l'enchère publique, à la Bourse de la Cité, rue St Louis

Le bateau à vapeur PONTCHARTRAIN dans l'état qu'il se trouve maintenant à l'extrémité du railroad Pontchartrain. Ce bateau a été construit à Manderville dans cet État; sa membrure est de chêne vert; ce bateau ainsi que sa machine est sous tous les rapports en bon état, ayant été en usage pendant seulement 6 mois, et venant d'être entièrement réparé. Les personnes qui désirent en faire l'acquisition sont invitées à visiter ce bateau, la vente devant être [illegible] réserve.

Conditions de la vente: Billets en S[illegible] 12 mois endossés à [illegible] des vendeurs, et le bateau devant [illegible] parfait paiement et la police [illegible]

JOHN R. WEST, président de la compagnie d'assurance de l'État de la Louisiane,
JOS. BARTHET, président de la compagnie [illegible] d'assurance d'Orléans,
JOS BARTHET, président de la banque et [illegible] des Améliorations.
16 mai—7

PAR M. BARNETT Sr.

IL sera vendu, Jeudi 17 du courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St Louis.

SOPHIA, mulâtresse âgée d'environ 22 ans, avec ses deux enfants, un âgé de 3 ans, et l'autre d'environ 6 ou 7 mois. SOPHIA est depuis plusieurs années [illegible] est entièrement garantie et bonne, et par ses bonnes manières comme très honnête. Elle est par sa [illegible] habituée à [illegible] à servir dans une maison, et faire toute espèce d'ouvrages de ménage. Elle n'est vendue que parce que son propriétaire n'a plus besoin de ses services.

Conditions—6 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente par devant E. Barnett, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 16 mai—2

PAR WEATHERSBY & WATERMAN.

A leur magasin d'encan, no. 77, rue de la Commune.

JEUDI 17 du courant, il sera vendu une quantité de liqueurs, comprenant eau de vie américaine, vins [illegible] blancs et rouges, en barriques et en caisses, champagne, malaga doux, madère de Sicile aussi [illegible] de liqueurs, meubles, cordes d'emballage, [illegible] chapeaux de paille, etc
La vente commencera à 10 heures. 16 mai—2

Par Fernandez & Whiting

83 BILLES D'ACAJOU DE ST. DOMINGUE.

IL sera vendu Vendredi 18 du courant, sur la Levée vis à vis de la rue d'Espagne, et au dessous [illegible] Pontchartrain, à 4 heures de l'après midi.

SEIZE BILLES D'ACAJOU en débarquement du brick Sa[illegible] de St. Domingue. L'attention des acquéreurs [illegible] articles, attendu qu'on ne [illegible] rareté [illegible] Cet acajou sera vendu en [illegible] Conditions au moment de la vente. 16 mai—3

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu samedi prochain, 19 du courant, à midi, à la Bourse de Cité.

26 LOTS DE TERRE

Situés au faubourg [illegible] Pontchartrain, faisant face aux chemins [illegible] des Florides, Maurepas et [illegible]

9 LOTS

Situés faubourg St. [illegible] dans l'îlet [illegible] Hôtel [illegible] et maintenant occupé par M. S[illegible] conforme aux plans [illegible] Bourse.

Conditions—[illegible] le reste à 6, 12 et 18 mois [illegible] hypothèque spéciale [illegible]

[illegible] par devant Hosea [illegible] aux frais des acquéreurs.
16 mai—4

Pour cause de départ
PAR L. DUTILLET & DELERY

IL sera vendu [illegible] à midi, à la Bourse de Cité [illegible]

FANNY, négresse âgée d'environ 22 ans, bonne [illegible] avec ses deux enfans, Jean [illegible] âgé de 6 ans et Jean Louis d'environ [illegible]

[illegible] âgé d'environ 22 ans, et son fils [illegible] des vices et maladies [illegible]

[illegible]

PAR FERNANDEZ & WHITING.

JEUDI prochain, 17 courant, à la fourrière de [illegible] M. V[illegible] No. [illegible] rue de Chartres, le reste [illegible] à la demande de M. V[illegible] piano de [illegible]
16 mai—2

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu samedi prochain, à la Bourse de Cité rue St. Louis, à midi,

L'ESCLAVE ADAM,

âgé d'environ 40 ans, bon travailleur, [illegible]

[illegible] W. Y. Lewis notaire. 16 mai—4

PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu samedi prochain, 19 du courant, à midi, à la Bourse de Cité rue St. Louis, une maison [illegible] sur 25 pieds 10 pouces de profondeur rue St. Antoine, entre Amour et [illegible]

Conditions comptant. 16 mai—4

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, vendredi 18 du courant, à 4 heures et demie [illegible] une quantité de meubles et [illegible] comptant. 16 mai—1

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu mercredi, 16 du courant, à 5 heures [illegible] de M. M[illegible] 3e municipalité, par ordre [illegible] du port, pour le compte de [illegible]
[illegible] 6 pouces 1/2 et 1 hauteur de 6 pouces. 15 mai—2

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu jeudi prochain, 17 du courant, à 4 heures 1/2 du soir, au No. 110, rue Royale, pour compte [illegible]

[illegible] caisses de vins de Bourgogne, des crus de la Romanée, Pomard, Chambertin, Volnay, &c.
125 paniers de vin de Champagne de qualité supérieure.
[illegible] Paris [illegible] Dantzig [illegible]
[illegible] 16 fromages de Roquefort,
6 [illegible] saucissons aux truffes, 22 caisses [illegible]
9 [illegible] 15 mai—3

PAR FERNANDEZ & WHITING.

Ventes [illegible]

JEUDI 17 mai, à 4 [illegible] P. M. rue Douane encoignure [illegible] à Vieille Levée—En vertu [illegible] de la Cour de Paroisse de la N. Orléans, [illegible] Nicolas Berton, syndic [illegible] Toussaint Santini, colporteur failli, [illegible] tous les effets [illegible] batterie de cuisine, &c. &c.
Conditions—comptant. 7 mai—10

PAR J. B. BLACHE

IL sera vendu, mercredi, le 16 du courant, à 1 heure [illegible] A. M. à son magasin d'encan [illegible] Cour de District, [illegible] de la Louisiane—Quelques marchandises [illegible] par Hough, Skeggs & Co. [illegible] 4 mai—3

AVIS.

LES soussignés [illegible] de la Municipalité No. [illegible] 60 rue Ste Anne entre Conti et Royale.

FRANÇOIS LAFARGUE,
A. MICHOT
15 mai—3

AVIS.—Tous ceux qui ont des réclamations contre la succession de feu Sue R[illegible] de Dona [illegible]
WM. H. COHO,
15 mai—29 Exécuteur Testamentaire.

AVIS.—On a besoin d'un ouvrier à la boulangerie [illegible] No. [illegible], rue Moreau [illegible]
[illegible]—27 WATERS & HIGLMAN

MOUSSELINES SUISSES,

[illegible] mousselines suisses brodées [illegible]

[illegible]

BOURRY D'IVERNOIS,
11 mai—3 rue Conti, No. 46

HOTEL A MANDEVILLE

LE soussigné a prévenu le [illegible] que le [illegible] ouvert le 2 [illegible]

[illegible] Mercredi, Vendredi [illegible] Jeudi et Samedi.

Prix de la pension

Par mois	$60
Pour Enfants	30
Domestiques	30

14 mai—15 J. DAVID

LES soussignés [illegible] COMMISSIONNAIRES [illegible]
[illegible] FERNANDEZ

A LOUER—Une Négresse [illegible] à JOS. BARTHET.

A VENDRE [illegible]

1200 [illegible] lard
S. LATAPIE
14 mai—5 Vieille Levée No. 63

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. [illegible]
Nouvelle Orléans, [illegible] 1838.

L'ÉLECTION annuelle des officiers de la Municipalité No. 1, aura lieu mercredi prochain, 16 du courant, pendant la séance du conseil, qui est fixée pour [illegible] à 5 heures de l'après midi.
Par ordre du Conseil
D. AUGUSTIN,
11 mai Secrétaire

FABRIQUE d'Eaux Acidulées Gazeuses, coin rue Dauphine et Hôpital, [illegible] constamment préparés les Eaux de Seltz pour [illegible] et les limonades Gazeuses pour rafraîchissement
11 mai—6m